



CNT-FTE

Bourse du Travail - 11 RUE GUENIN
93200 SAINT DENIS
fede-educ@cnt-f.org
www.cnt-f.org/lfte

FEDERATION DES TRAVAILLEURS-EUSES DE L'EDUCATION

NI DÉLATEURS NI FLICS ! **MOT D'ORDRE SYNDICAL DE LA CNT FTE**

A nos collègues des écoles, collèges et lycées.

A de nombreuses reprises et en diverses villes et régions, la police et la gendarmerie ont pris l'habitude d'utiliser les directions d'école ou les administrations de collège et de lycée pour obtenir téléphoniquement des renseignements sur des familles sans papiers. Avec parfois l'aval des inspections académiques.

Nous rappelons à tous nos collègues, chargés de direction d'école ou pas, que selon la législation en cours, **seule une commission rogatoire, nominative et explicite, émise par un magistrat du siège (juge d'instruction, procureur...) et présentée de visu peut faire déroger à notre déontologie, c'est à dire au secret professionnel, lorsque les informations demandées concernent nos élèves et leur famille. En l'absence de cette commission rogatoire, aucune obligation de répondre n'existe légalement.**

Tous autres arguments, intimidations ou pressions diverses qui seraient émis par les personnels policiers, sinon par notre administration même, sont de façon flagrante hors la loi. Une insistance de leur part aboutirait à leur condamnation pour abus de pouvoir voire harcèlement et chantage.

La Fédération des travailleurs de l'Education (FTE-CNT) lance donc le mot d'ordre syndical de refuser, ainsi que la législation l'autorise, de communiquer quelque renseignement personnel que ce soit, à propos de nos élèves ou de leur famille, aux autorités policières, notamment au téléphone.

Nous ne foulerons pas notre secret professionnel aux pieds. Nous protégerons de tous, y compris des autorités, les informations confidentielles qui nous ont été confiées par les familles.

L'Education nationale n'est pas et ne sera pas une auxiliaire de basse police, ses personnels, enseignants ou autres, ne sont pas des indics.